

**Tableau n° 52**  
**Les macrolides**

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Rhinite récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test.	15 jours	Manipulation ou emploi des macrolides notamment spiramycine et oléandomycine.
- Asthme confirmé par une épreuve fonctionnelle respiratoire, récidivant après une nouvelle exposition.		
- Insuffisance respiratoire chronique obstruction secondaire à la maladie asthmatique.	1 an	